

29 avril, 2021

Demande de réévaluation des exigences d'auto-isolement du gouvernement

Chers membres,

Pour effectuer un suivi des deux dernières dépêches et du sondage auprès des membres de l'AAINB envoyé dans les jours suivant les nouvelles annonces de restrictions de voyage de vendredi ; cette dépêche vise à informer les membres des efforts de l'association pour transmettre les préoccupations de ses membres à la province au sujet des effets engendrés par ces restrictions sur les acheteurs de l'extérieur de la province.

L'association a contacté le premier ministre, ses cadres supérieurs et plusieurs ministres du Cabinet pour solliciter leur aide urgente face aux conséquences du mandat d'isolement hôtelier pour les voyageurs arrivant au Nouveau-Brunswick. Bien que nous soutenions tous les efforts visant à protéger la santé et la sécurité des Néo-Brunswickois, la décision inattendue de la province entraîne d'importantes difficultés financières, logistiques et juridiques pour les personnes et les familles qui déménagent dans des maisons récemment achetées dans notre province, en particulier celles qui en auront bientôt la possession ferme. Ces difficultés se produisent maintenant quotidiennement.

En entendant les nouvelles du mandat d'isolement la semaine dernière, votre association a reçu un déluge de messages de la part de ses membres. La majorité des appels et des courriels ont fait état de préoccupations particulières liées aux dates de clôture récentes et à venir pour les clients qui déménagent au Nouveau-Brunswick. Il convient également de noter que le sondage auprès des membres du 24 avril réalisé par l'AAINB, a indiqué **que 45 à 50 pour cent de toutes les ventes de biens immobiliers résidentiels dans notre province sont actuellement faites par des acheteurs de l'extérieur de la province**. Notre analyse prudente actuelle suggère que, jusqu'à la fin de mai 2021, plus de 1198 personnes et peut-être jusqu'à 192 animaux de compagnie (sans compter le bétail et animaux de ferme) devront s'auto-isoler dans les hôtels désignés par la province. Nous soumettons que pour la plupart de ces personnes, ce voyage n'est pas pour les loisirs ou pour les affaires: il s'agit d'un voyage essentiel.

De toute évidence, la nouvelle réglementation crée des inquiétudes, du stress et des charges financières supplémentaires pour nos membres et leurs clients. Par conséquent, nous avons demandé à la province de **modifier le mandat d'isolement pour les familles qui**

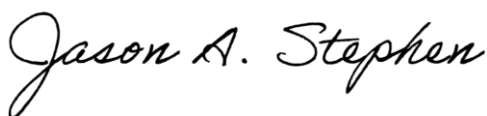
avaient conclu des contrats fermes (c.-à-d. Toutes les conditions levées mais pas encore clôt) en permettant à ces familles d'emménager dans leur maison nouvellement achetée où elles s'auto-isoleront selon tous les protocoles requis. Une combinaison ou variante de cette recommandation doit clairement être envisagée.

Une autre solution potentielle que nous avons suggérée, est que la province impose une amande plus importante pour quiconque enfreint son plan d'auto-isolement préétabli. Nous avons souligné que les agents immobiliers souhaitent travailler avec la province du Nouveau-Brunswick pour assurer la sécurité des Néo-Brunswickois et nous serions disposés à informer leurs clients qu'ils subiront de graves conséquences s'ils ne respectent pas les exigences strictes d'auto-isolement. Nous avons également demandé à la province de fournir des éclaircissements et une aide immédiate pour résoudre certains des problèmes critiques que les familles devront gérer, à savoir:

- Conseils sur la gestion des animaux domestiques et du bétail;
- Conseils pour la manipulation des effets personnels de l'acheteur (meubles, etc.)
- Considérations financières pour les coûts supplémentaires que les nouvelles restrictions d'isolement ont imposées aux familles déménageant au Nouveau-Brunswick.
- Plus de clarté sur les coûts et le processus de réservation des hôtels d'isolement désignés. Nous recevons des rapports de clients immobiliers qui n'ont pas pu rejoindre la ligne de la Croix-Rouge qui a été fournie.


Si vous avez d'autres questions ou préoccupations, n'hésitez pas à envoyer un courriel à notre Président Directeur Général Jamie Ryan, à jryan@nbrea.ca.

Sincèrement,



Jason Stephen
Président du groupe conseil sur la COVID-19
de l'AAINB

Sincèrement,



André Malenfant
Président, AAINB